

RÉUNION D'INFORMATION SUR LES RETRAITES

Chers collègues,

Le jeudi 2 février 2023 s'est tenue place Beauvau une réunion d'information, présidée par le ministre de l'Intérieur **Gérald DARMANIN** et le ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques **Stanislas GUERINI**. Stanislas CAZELLES, DRCPN, Frédéric VEAUX, DGPN, Alexandre BRUGERE, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur et François GIQUEL, conseiller statut général de la fonction publique de l'État pour le ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques assistaient à cette session, hélas relativement courte.

L'ensemble de la parité syndicale, à l'exception notable du **syndicat Unité SGP-FO** qui avait choisi de boycotter, participait à cette séance d'information et de questions-réponses.

Jean-Paul MEGRET, secrétaire national, représentait le **SICP**.

Il s'agissait principalement de rappeler les grandes lignes de ce projet de réforme en détaillant son impact sur les corps actifs de la police nationale. Ainsi a-t-il été rappelé que seul l'âge d'ouverture des droits à la retraite évoluerait à la hausse de deux années, passant pour les membres du CCD **progressivement de 57 à 59 ans** pour les personnels actifs **nés à partir de 1966**. En outre, comme nous l'avions déjà souligné pour nous en féliciter dans nos précédents messages, **la fin de la dégressivité de la bonification des 5 années**, autrement appelée **écrêtement**, est actée par la réforme.

Elle concerne au ministère de l'Intérieur le seul CCD. Il s'agit là **d'une revendication ancienne de notre organisation syndicale** qui s'est traduite par un engagement pris dans le cadre du protocole signé par l'ensemble de la parité syndicale en date du 2 mars 2022.

Nos interlocuteurs ont rappelé également qu'il était prévu de mettre en œuvre une portabilité de cette bonification des droits en cas de passage de la catégorie active vers une catégorie non active y compris par un départ hors du ministère.

Tout en se félicitant de l'engagement pris de mettre fin à l'écrêtement, notre organisation a réitéré sa demande, comme l'ensemble des représentants syndicaux présents, de déplaçonnement de la bonification.

Concrètement, il s'agirait de **ne plus la limiter à 5 années maximum après 25 années effectives** de service, mais, **par multiples de 5 ans**, de permettre d'en obtenir davantage.

Cette amélioration serait la contrepartie de l'évolution des métiers de la sécurité intérieure qui rend, avec le temps, ces derniers plus durs à exercer avec plus de risques y compris dans la vie personnelle.

Monsieur GUERINI n'a pas souhaité prendre d'engagement de ce type soulignant que la réforme avait été prévue pour ne pas augmenter ou diminuer le nombre de corps actifs ni remettre en cause ou améliorer les "avantages" liés à la reconnaissance de cette catégorie. En tout état de cause, cette revendication ne devrait être tranchée dans un sens ou un autre qu'au plus haut niveau de l'État et peut-être pas dans le projet de texte actuel, qui n'entre pas dans des dispositifs si techniques. Nous attendons sur ce point **un engagement ministériel**.

Plus spécifiquement, concernant le CCD, le **SICP** a demandé que toute la clarté soit faite sur la date de mise en œuvre de la fin de l'écrêtement et sur la situation de nos collègues ayant déjà liquidé leurs pensions. Il nous a été répondu que pour les pensions déjà liquidées et donc pour nos collègues déjà en retraite le bénéfice de la fin de l'écrêtement serait exclu. Concernant la date d'application de la fin de l'écrêtement pour ceux de nos collègues encore en activité, un

consensus semble indiquer que tout commissaire de police partant en retraite après cette date dont la pension n'est donc pas **encore liquidée pourrait en bénéficier**. Cette interprétation nous paraît assez logique mais suppose la parution rapide d'éventuels textes réglementaires précisant le dispositif.

Enfin, face à ces questions particulièrement techniques, notre organisation a demandé à ce qu'une personne dédiée au sein du ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques soit rapidement désignée afin de répondre par écrit aux questionnements que la parité syndicale pourrait lui soumettre, ce qui nous permettrait d'éclairer rapidement nos collègues.

Bien à vous toutes et à tous

Olivier, Jean-Paul, Tristan



4, rue Blanche - 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

09 87 10 75 63

secretariat@commissaires.fr

www.commissaires.fr

@SICPCommissaire

@SICPcommissaires